

Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades  
**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes  
Séance du Lundi 28 juin 2021

CCPC/2021179-009

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE( procuration à M. BATAILLE), Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT (procuration à M. BAUDET), Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU, Jean-Dominique LAPORTE , Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN ( procuration à M. BATAILLE) , Philippe PETITQUEUX, Serge POLATO, Michel POUDADE ( procuration à M. LACUBE), Stéphanie PRUDENTOS, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Georges VICENS.

Date de convocation : 22 JUIN 2021

Secrétaire de séance : Michel GARCIA

**Objet : Avenant à la Régie Animations**

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes possède une régie pour encaisser les animations qu'elle organise.

Le Président explique qu'à la demande de Madame Sandrine Garcia, responsable du Centre des Finances Publiques de Mont-Louis, il est nécessaire de mettre à jour les statuts de la Régie Animations.

Le Président explique qu'il est nécessaire de retirer certaines animations comme la location de vélos électriques et l'adhésion au programme Horizon Santé et d'y ajouter les Ateliers Séniors.

Le Président propose la mise en place d'un avenant à la Régie Animations.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- De valider la mise en place d'un avenant à la Régie Animations ;
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 28 juin 2021

Envoyé le 30-06-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 30-06-2021  
**NOTIFICATION FAST**

Pierre BATAILLE  
Président

